

Décision

Générale

colonial

Décision n° 71-711/SG/SAS exonérant les personnels de la Santé publique de la retenue d'hôpital

n° 71-711/SG/SAS

Ministère
MINISTERE DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Date de publication
10 mai 1971

Numéro JO
n° 10 du 25/05/1971

Date du numéro
25 mai 1971

TEXTE INTÉGRAL

Les personnels affectés à la Santé publique, en traitement dans les formations sanitaires du Territoire, ne subissent aucune retenue d'hôpital. Le présent arrêté prendra effet du 1^{er} janvier 1971.